

II- Période transitoire : campagne CIA 2024 au titre de 2023

Pour résumer :

Situation de l'agent	Éligibilité campagne CIA 2024 au titre de 2023	Modulation du montant versé	Observations
Agent présent toute l'année 2023	OUI	En fonction : - de la manière de servir et des résultats (CREP)	
Agent arrivé en 2023 et présent au 31/12/2023	OUI	En fonction : - du temps de présence en 2023 - de la manière de servir et des résultats (CREP)	
Agent parti dans le courant de l'année 2023	NON		Son administration d'accueil pourra lui verser un CIA en fonction de ses propres modalités de gestion
Agent arrivé en 2024	NON		Le CIA 2024 sera versé dans le cadre de la campagne 2025 au MTECT et par son ministère d'origine en 2024